

Nos honoraires (Barème au 1^{er} janvier 2022)

HONORAIRES TRANSACTION

PRIX DE VENTE HORS HONORAIRES	TOUTES TRANSACTIONS HONORAIRES TTC VENDEUR OU ACQUEREUR
JUSQU'À 50 000.00 €	Forfait de 3 000.00 €
De 50 001.00 € à 100 000.00 €	9.00 %
De 100 001.00 € à 150 000.00 €	8.00 %
De 150 001.00 € à 200 000.00 €	7.00 %
De 201.000.00 € à 400 000.00 €	6.00 %
Plus de 400 001.00 €	5.00 %
Terrain non bâtis	10.00 % du prix de vente avec un minimum de 3 000.00 €

Honoraires T.VA. Inclusive au taux de 20.00 %

ESTIMATION / AVIS DE VALEUR : 250.00 € TTC (à déduire en cas de mise en vente)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

HONORAIRES GESTION

Sur les loyers encaissés

PRESTATION DE GESTION	HONORAIRES TTC A LA CHARGE DU BAILLEUR
GESTION IMMOBILIERE	8.00 %
Gestion des sinistres : constat assurances, suivi des dossier dégâts des eaux Suivi des travaux	120.00 €
Gestion des impayés : Mise en demeure / lettre recommandée : Remise et suivi du dossier à l'huissier / avocat :	10.00 € 200.00 €

HONORAIRES LOCATION

Locaux d'habitation soumis à la loi du 06 juillet 1989

	HONORAIRES TTC BAILLEUR	HONORAIRES TTC LOCATAIRE
Entremise et négociation	10.00 €/m2	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10.00 €/m2	10.00 €/m2
Etat des lieux	3.00 €/m2	3.00 €/m2

HONORAIRES LOCATION

Hors Locaux d'habitation soumis à la loi du 06 juillet 1989

LOCAUX DE DROIT COMMUN Négociation Etat des lieux Rédaction du bail	10.00 % TTC du loyer annuel à partager entre le bailleur et le locataire 5.00 % TTC du loyer annuel à partager entre le bailleur et le locataire 5.00 % TTC du loyer annuel à partager entre le bailleur et le locataire
LOCAUX COMMERCIAUX Négociation Etat des lieux Rédaction du bail	10.00 % TTC du loyer annuel à partager entre le bailleur et le locataire 5.00 % TTC du loyer annuel à partager entre le bailleur et le locataire 5.00 % TTC du loyer annuel à partager entre le bailleur et le locataire
LOCAUX PROFESSIONNELS Négociation Etat des lieux Rédaction du bail	10.00 % TTC du loyer annuel à partager entre le bailleur et le locataire 5.00 % TTC du loyer annuel à partager entre le bailleur et le locataire 5.00 % TTC du loyer annuel à partager entre le bailleur et le locataire
AUTRES LOCAUX Garage, entrepôt etc ...	20.00 % TTC du loyer annuel à partager entre le bailleur et le locataire

HONORAIRES LOCATION SAISONNIERES

25.00 % TTC du montant de la location à la charge du bailleur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires T.VA. Inclusive au taux de 20.00 %.